



1, Place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tel : 03 89 25 00 13
Fax : 03 89 08 03 11
mairie@dannemarie.fr

06 07 16 28 66
police@dannemarie.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT DE
BOISSON TEMPORAIRE:

Ce formulaire doit être retourné rempli à la Mairie de Dannemarie et signé minimum 15 jours avant la manifestation. Le remplissage de ce formulaire ne vaut pas autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire. Votre demande sera instruite, une fois le dossier complet, à partir des éléments remplis, conformément aux dispositions du Code de la santé publique. Si votre demande est acceptée, l'arrêté d'autorisation vous sera notifié à l'adresse indiquée sur ce formulaire.

Informations vous concernant :

NOM : PRENOM :
Demeurant à :
Courriel : Téléphone :
Fonction dans l'association :

Informations concernant l'association :

Nom de l'association :
Adresse du siège :
Nom du Président : PRENOM :

Informations concernant le débit de boisson :

Nature de la manifestation :
Date :
Horaires souhaitées pour le débit de boisson :
Lieu de la manifestation :

Date et signature du demandeur :